

FAQ - Alternance Ada Tech School

L'ALTERNANCE À ADA TECH SCHOOL

Ada Tech School réalise 3 rentrées par an : en janvier, en juin et en octobre. De fait, il y a trois batchs de départs en alternance par an : février, juin et octobre.

À leur début en alternance, les apprenant es auront suivi 9 mois de formation en présentiel et à temps plein à l'école.

L'alternance est une formation de 12 mois qui se réalise entre l'entreprise et l'école - sous contrat avec l'entreprise.



ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Durée du contrat

La durée du contrat est de 12 mois.

Quelle est la répartition du temps entre l'entreprise et l'école?

- Du lundi au jeudi : l'apprenant.e est en entreprise
- Le vendredi : l'apprenant.e est à l'école pour suivre ses cours

Sur les 12 mois du contrat, l'apprenant e bénéficiera de 410 heures de formation à l'école.



ASPECT FINANCIER

Quel contrat choisir entre l'apprentissage et la professionnalisation?

Pour les apprenant.es de moins de 30 ans, le contrat privilégié est le contrat d'apprentissage.

Combien coûte une alternance pour l'employeur?

1. Le salaire de l'apprenant es

Le salaire de l'alternant es est payé par l'entreprise, en fonction du contrat choisi les charges sont fixées par le gouvernement.

Vous pouvez estimer le coût de l'alternance grâce à ce simulateur :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur?jsp=plugins/SimulateurPlugin/jsp/simulateur-alernant.jsp

Nos apprenant.es auront un diplôme de Niveau II.

2. Le reste à charge

Le coût de la formation - 8 000€ - est pris en charge par l'OPCO de votre convention collective. Le montant pris en charge n'est pas connu à l'avance. Il oscille généralement entre 6 000 euros et 8 000 euros. Si il y a un reste à charge, alors il sera payé par l'entreprise.

ASPECT ADMINISTRATIF

Comment signer un contrat d'alternance?

L'administratif est assez simple et rapide :

- 1- Contacter Pauline à l'adresse mail <u>pauline@adatechschool.fr</u>
- 2- La demande de prise en charge remplie par l'école et l'apprenant·e vous sera envoyée. Il suffira de remplir et signer votre partie.



3- L'entreprise est chargée d'envoyer les documents de demande de prises en charge aux OPCO.

Contact entreprise chez ADA:

Chloé HERMARY Fondatrice & CEO - Ada Tech School 06 19 58 15 05

Pauline HUESCA Responsable Admissions & Opérations - Ada Tech School 06 88 72 08 03